



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Maison Bangui pour un projet de stockage et de montage- communicage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de Saint Pierre

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique est diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Maison Bangui pour l'exploitation d'une installation de stockage et de montage-communicage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées. Elles sont identifiées au tableau de classement des installations établi comme suit :

Rubrique Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Volume autorisé
4210	A	<p>Produits explosifs à l'exclusion de la fabrication industrielle par transformation chimique ou biologique.</p> <p>1. Fabrication, chargement, encartouchage, conditionnement de, études et recherches, essais, montage, assemblage, mise en liaison électrique ou pyrotechnique de, ou travail mécanique sur, à l'exclusion de la fabrication industrielle par transformation chimique ou biologique et à l'exclusion des opérations effectuées sur le lieu d'utilisation en vue de celle-ci et des opérations effectuées en vue d'un spectacle pyrotechnique encadrées par les dispositions du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre.</p> <p>La quantité totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 112,5 kg</p>	<p>Ateliers de montage-communicage</p> <p>Ateliers de prélèvement (picking)</p>	Supérieure ou égale à 100 kg	<p>AMC : Atelier de montage-communicage Q = 12 kg de matière active de produits classés en DR1.3 et/ ou 1.4</p> <p>DEST : Aire de destruction de déchets de produits explosifs intransportables Q < à 0,5 kg par opération de matière active de produits classés en DR1.3 et/ou 1.4</p> <p>Atelier de prélèvement Q = 100 kg de matière active de produits classés en DR1.3 et/ ou 1.4</p> <p>Qtotale = 112,5 kg</p>
4220	A	<p>Stockage de produits explosifs, à l'exclusion des produits présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public</p> <p>La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 500 kg</p>	Stockage de produits explosifs	quantité équivalente totale > 500 kg	<p>Soit une quantité totale présente sur le site en quantité équivalente :</p> <p>- Si AD1 uniquement DR 1.4 :</p> <p>Q total eq= 5 734,67 kg</p> <p>- Si AD1 DR1.3/1.4 :</p> <p>Q total eq= 3 267,67 kg</p>

La demande d'autorisation environnementale est composée notamment d'une étude d'incidence et d'une étude de danger.

2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Conformément à l'article R.181-2 du Code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet de La Réunion.

À l'issue de la procédure d'instruction du dossier et de l'enquête publique menées en application des articles R.181-16 et suivants du code de l'environnement, la demande d'autorisation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

3. Modalités de participation du public à l'enquête

Par arrêté n° 2023-954/SP SAINT-PIERRE/BATEAT du 11 mai 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du **16 juin 2023 au 3 juillet 2023 inclus**.

Le commissaire enquêteur titulaire est : M. Michel CHANE SAN

Le commissaire enquêteur suppléant est : M. François-Louis FERRERE

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Pierre
Rue Meziaire Guignard
97 410 Saint-Pierre

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique réalisée au titre de la demande d'autorisation environnementale déposée peut être adressée au commissaire enquêteur à cette adresse.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

En sus, les permanences suivantes seront tenues par le commissaire enquêteur :

Mairie de SAINT-PIERRE

vendredi 16 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
jeudi 22 juin 2023	De 9 heures à 12 heures
lundi 3 juillet 2023	De 13 heures à 16 heures

Mairie de SAINT-LOUIS

mardi 20 juin 2023	De 13 heures à 16 heures
mercredi 28 juin 2023	De 9 heures à 12 heures

Au cours de ces permanences le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Comme prévu par l'article R.123-10 du code de l'environnement, le public pourra également consulter gratuitement le dossier de demande d'autorisation et présenter ses observations et propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chacun des lieux où est déposé le dossier ; à savoir dans les mairies de Saint-Pierre et Saint-Louis.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr.

[Actions de l'Etat](#) > [Environnement, risques naturels et technologiques](#) > [Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)](#) > [Autorisations](#) > [Arrondissement de Saint Pierre](#)

Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'adresse électronique suivante : enquetepublique-icpe-saintpierre@reunion.pref.gouv.fr

À l'issue de l'enquête et après sa rédaction, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la même adresse ainsi que dans les mairies susnommées et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur le commissaire enquêteur

Mairie de Saint-Pierre
Rue Meziaire Guignard
97 410 Saint-Pierre

Monsieur le gérant,
SARL Maison Bangui
5, rue de la guadeloupe
ZAC Foucherolle
97490 Sainte-Clotilde